



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-69

### Appartements pour réfugié-e-s et requérant-e-s d'asile ?

---

Auteur-e-s :	Jakob Christine / Bortoluzzi Flavio
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	09.03.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	10.03.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	12.09.2023

---

#### I. Question

Comme vous le savez certainement, dans les cantons de Zurich et d'Argovie, plusieurs locataires se sont vu notifier la résiliation du contrat de bail de leur appartement appartenant à l'Etat, et ce dans le but faire de la place pour des réfugiés et des requérants d'asile.

Nous nous posons la question de savoir si une telle situation serait possible dans le canton de Fribourg, ou si elle s'est déjà produite.

Pour ce motif, nous souhaiterions recevoir des réponses aux questions suivantes :

1. Combien de logements l'Etat de Fribourg possède-t-il ?
2. Quel est le nombre de citoyens et citoyennes suisses qui habitent dans des logements appartenant à l'Etat ? Combien de ces logements sont habités par des étrangers et des étrangères ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de résilier des baux en faveur des réfugié-e-s et des requérant-e-s d'asile ? Ou l'a-t-il déjà fait ?
4. Comment le Conseil d'Etat entend-il aborder cette question avec les éventuelles personnes concernées ? Tient-il compte des sans-abris ?
5. Combien de logements sont actuellement loués par des propriétaires privés de biens immobiliers afin de pouvoir héberger des réfugié-e-s et des requérant-e-s d'asile ? A combien s'élèvent les frais de location mensuels y relatifs ?
6. Notre canton possède-t-il suffisamment de logements pour héberger les contingents de réfugié-e-s et de requérant-e-s d'asile qui lui ont été attribués et qui sont attendus pour 2023 ?

## II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Combien de logements l'Etat de Fribourg possède-t-il ?*
2. *Quel est le nombre de citoyens et citoyennes suisses qui habitent dans des logements appartenant à l'Etat ? Combien de ces logements sont habités par des étrangers et des étrangères ?*

Dans le domaine de l'asile, l'Etat de Fribourg est propriétaire depuis 1999 de 18 appartements situés dans deux immeubles à Estavayer-le-Lac. Ces immeubles sont déjà occupés par des requérant-e-s d'asile depuis 1991. Aucun bail à loyer n'a été résilié pour y loger des requérant-e-s d'asile.

3. *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de résilier des baux en faveur des réfugié-e-s et des requérant-e-s d'asile ? Ou l'a-t-il déjà fait ?*

Non, le Conseil d'Etat n'a jamais réalisé de telles démarches et n'envisage pas de le faire à l'avenir.

4. *Comment le Conseil d'Etat entend-il aborder cette question avec les éventuelles personnes concernées ? Tient-il compte des sans-abris ?*

Au regard de la réponse au point précédent, les présentes questions sont sans objet.

5. *Combien de logements sont actuellement loués par des propriétaires privés de biens immobiliers afin de pouvoir héberger des réfugié-e-s et des requérant-e-s d'asile ? A combien s'élèvent les frais de location mensuels y relatifs ?*

En vertu de la convention qui lie l'Etat à ORS Service AG pour l'accueil, l'hébergement, l'encadrement et l'intégration des personnes du domaine de l'asile, ORS conclut et résilie les baux à loyer des appartements où sont logées ces personnes. Actuellement, ORS loue 948 appartements pour des loyers mensuels qui s'élèvent à 1 064 970 francs. Pour ce qui concerne les réfugié-e-s (permis B et permis F réfugié-e-s), Caritas Suisse, en charge du mandat, loue 208 appartements dont les loyers mensuels s'élèvent à 261 706 francs. Certains de ces baux à loyer, tant chez ORS que Caritas Suisse, concernent des appartements collectifs où sont logées plusieurs personnes en fonction du nombre de chambres à disposition.

6. *Notre canton possède-t-il suffisamment de logements pour héberger les contingents de réfugié-e-s et de requérant-e-s d'asile qui lui ont été attribués et qui sont attendus pour 2023 ?*

Pour rappel, à leur arrivée, les requérant-e-s d'asile, les personnes admises à titre provisoire, ainsi que les réfugié-e-s sont hébergé-e-s dans un foyer d'hébergement de premier accueil pour une durée de 3 à 6 mois. Les personnes à protéger, quant à elle, sont accueillies dans un premier temps et pour quelques semaines au Centre d'accueil des Grand-Places à Fribourg. Ces hébergements de première phase permettent de préparer les personnes à vivre de manière autonome dans notre canton et offrent la souplesse nécessaire pour les placer ensuite dans des appartements. A relever encore qu'au début de la crise ukrainienne, les personnes ont été accueillies d'abord en grande majorité par des familles d'accueil. Cela n'est plus le cas aujourd'hui.

Parmi l'ensemble des personnes accueillies dans le cadre de l'asile, plus de 3500 personnes sont hébergées dans 948 logements et quelques 245 personnes sont accueillies dans 139 familles. Les autres, soit quelque 700 personnes, sont logées dans les foyers d'hébergement.

Jusqu'à ce jour, le nombre de logements est suffisant pour accueillir ces personnes, même si les appartements qui correspondent aux normes de l'aide sociale asile se font rares. Par conséquent, il est d'autant plus important que le canton soit doté de suffisamment de places en foyers d'hébergement, compte tenu des variations dans le nombre d'arrivées, afin de pouvoir, pendant le premier accueil, effectuer les démarches nécessaires en vue de trouver des logements individuels.